



INFORMATION MUNICIPALE

Parmain, le 15 juillet 2020



REUNION DU QUARTIER DU VAL D'OISE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES VOIES SNCF Du lundi 3 août au jeudi 3 septembre 2020

Voici le rappel des modalités mises en place pour le désenclavement du quartier, les nuits en semaine du 3 août au 3 septembre.

Les deux chantiers SIAPIA, quai des Saules et SNCF ne peuvent être ni l'un ni l'autre décalé dans le temps, en considération des sommes engagées et des entreprises réservées.

Par exemple, le tunnelier qui creuse sous l'Oise a été commandé depuis des mois. Il n'existe en France que peu d'entreprises qui exécutent ce type de chantier et leurs plannings sont réservés très longtemps à l'avance.

L'emprise du puits creusé quai des Saules avec ses abords occupe la totalité de la largeur de la chaussée. Il n'a pas été autorisé de passage piéton, ni vélo au niveau du chantier, pour des questions de sécurité.

Quant au chantier SNCF, son ampleur est telle et il touche tant de communes du Val-d'Oise, que Parmain n'a aucun pouvoir sur son calendrier.

Conscients des conséquences de la simultanéité de ces deux chantiers, dont la mairie n'est pas à l'origine, des solutions permettant le désenclavement du quartier pour nos administrés sont mises en place.

1. / Une navette avec chauffeur sera mise à votre disposition entre 20h et 6h du matin pour tous vos déplacements, à l'intérieur du quartier du Val d'Oise, de votre domicile jusqu'au passage de nuit quai des Saules (voir plan au dos) ou l'inverse. Ainsi que dans la journée pour aller récupérer votre véhicule garé dans la nuit, allée des Peupliers.

Exemple 1 :

Vous rentrez après 20h, vous stationnez allée des Peupliers, vous traversez à pied au passage de nuit sous la surveillance d'un gardien SNCF. La navette stationnée quai des Saules vous emmène chez vous.



Exemple 2 :

Vous avez besoin de quitter le quartier entre 20h et 6h, vous anticipez en garant votre véhicule allée des Peupliers et vous appelez la navette de jour qui vous emmènera chez vous puis après 20h la navette de nuit qui viendra chez vous et vous emmènera au passage piéton quai des Saules.

Exemple 3 :

Vous avez besoin de quitter le quartier entre 20h et 6h pour une urgence : vous appelez la navette de nuit qui vous emmène au passage quai des Saules et il vous appartient d'avoir appelé un taxi pour la suite de votre déplacement. Le coût de la course de taxi sera remboursé par la Mairie sur présentation d'un justificatif (par exemple : une attestation de présence à l'hôpital auprès d'un proche).

Numéro d'appel de la navette NUIT : 06.67.38.76.21 → 20h – 6h

Numéro d'appel de la navette JOUR : 06.67.39.66.22 → 6h – 20h

2. / L'accès des services de secours : gendarmerie, pompiers, ambulances, SOS médecins, etc... est assuré NUIT ET JOUR.

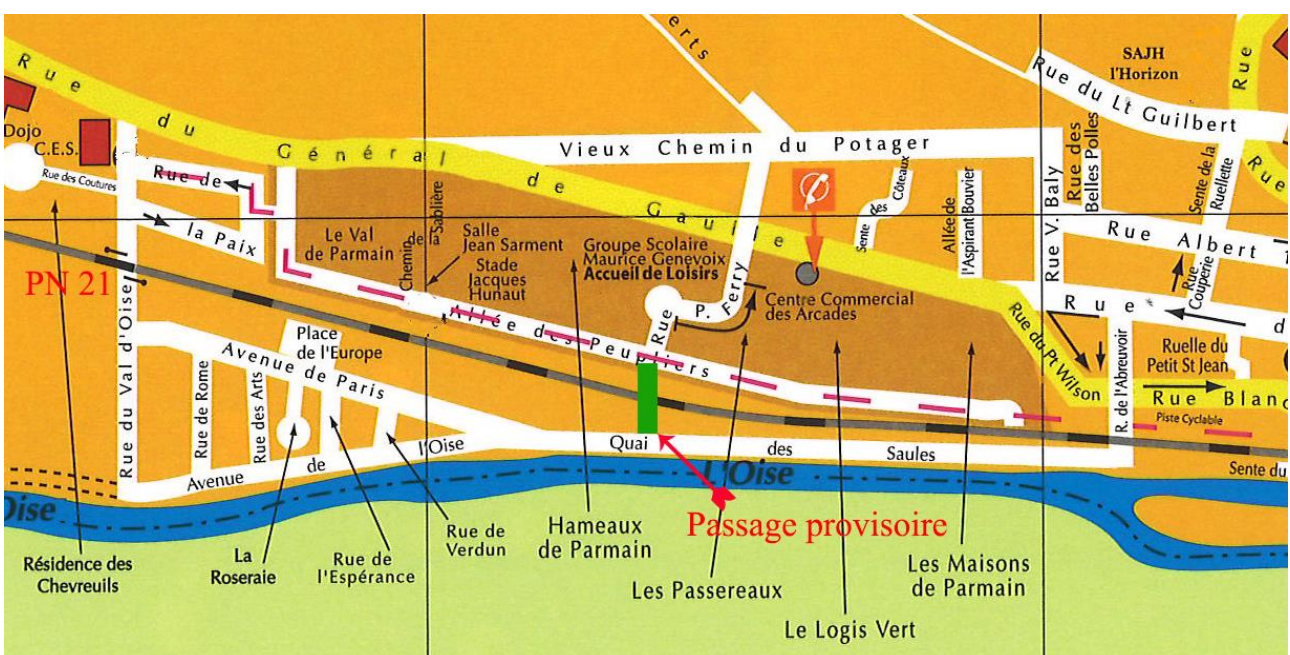
Quel que soit votre besoin, il faut appeler le 15 (SAMU), le 17 (GENDARMERIE) ou le 18 (POMPIERS).

3. / Un gardiennage sera assuré pour les véhicules stationnés allée des Peupliers la nuit, entre 20h et 6h.

Le passage spécifique de nuit pour les secours ne peut être emprunté par les véhicules particuliers, car il nécessite que le chantier SNCF soit arrêté dès prévenance des secours. Un pont provisoire (plaques de roulement amovibles) est alors installé. Ce sont les secours qui se chargent de prévenir le chef de chantier SNCF.

Le Maire,
Loïc TAILLANTER.

NB : Il est rappelé que le passage à niveau est en fonction la journée de 6h à 20h et tous les week-ends, nuit et jour, du samedi 6h au lundi 20h.



Site de la ville : www.ville-parmain.fr

Pour rester informé de l'actualité de la ville, pensez à vous inscrire sur la newsletter sur le site